

COMMUNE DE FREHEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 25 septembre 2025

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à Mme MEHOUS

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M CHOLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLET

DELIBERATION N°2025-2-049 : EMPRUNT

Par délibération n°2025-2-020 du 27 mars 2025 concernant le vote des budgets primitifs 2025 avait été acté la nécessité de procéder à un emprunt à hauteur de 975 000 € pour financer une part des dépenses d'investissements s'élevant à 3 920 110, 08 €.

A cet effet, une demande a été faite auprès de trois organismes sur un taux fixe, d'une durée de 15 ou 20 ans avec des échéances trimestrielles et un amortissement constant.

Les trois organismes ont répondu à cette demande en formulant également des propositions alternatives sur 15 ou 20 ans sur l'index du livret A ou de l'Euribor 3 mois.

La commission finances s'est réunie le 22 septembre et propose de retenir le Crédit Mutuel de Bretagne pour un financement de 975 000 € sur la proposition alternative de l'index du livret A + 0,50% soit 2,20% à ce jour sur 15 ans avec des échéances trimestrielles. Les frais sont de 0,10% soit 975 € déduit du 1^{er} déblocage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne pour un financement de 975 000 € sur 15 ans avec des échéances trimestrielles et amortissement linéaire au taux de l'index du livret A + 0,50% soit 2,20% à ce jour et une commission d'engagement de 0,10%,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à la réalisation de cet emprunt,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29 septembre 2025

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Didier CHOLET